

**PARTICIPEZ AUX REFLEXIONS AUTOUR DE
L'OFFRE DE MOBILITE DU TERRITOIRE**

Intégrez le comité consultatif des partenaires

Qu'est-ce que le comité consultatif des partenaires ?

Une instance de gouvernance consultative instaurée par les lois d'orientation des mobilités (dite loi LOM) et la loi Climat et Résilience.

Quels sont les sujets abordés ?

Le comité des partenaires se réunit au moins une fois par an, et avant toute évolution conséquente de l'offre de mobilité et de politique tarifaire sur le territoire de Brest métropole. Il doit également débattre de la qualité des services et de l'information aux usagers mise en place, et être consulté avant toute évolution du taux du versement mobilité et avant l'adoption des documents de planification.

Qui siège au comité consultatif des partenaires ?

Le président de Brest métropole et des élus désignés, des employeurs privés et publics, des associations d'usagers, des habitants volontaires tirés au sort.

Bon à savoir avant de candidater :

- Un huissier de justice désignera par tirage au sort les titulaires et les suppléantes et suppléants.
- Si je suis sélectionné, en tant que volontaire non rémunéré, je dois assister à 1 à 2 réunions par an.
- Je m'engage à siéger jusqu'en 2026.

**Le prochain comité consultatif des partenaires
se réunira le jeudi 2 juin à 17h30**

**Bulletin de candidature pour participer au tirage au sort
à déposer en mairie avant le 17 mai 2022 :**



Mr Mme

Adresse:.....

Commune de résidence :.....

Téléphone : Mail

Votre âge : entre 18 et 30 ans entre 31 et 50 ans plus de 50 ans

Vous vous déplacez principalement :

à pied à vélo en transports en commun en voiture